

	Document maîtrisé	Date réunion	27/05/2021	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	25/05/2021
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - HB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MAI 2021 A 18 H 30

L'an **deux mille vingt et un**, le **vingt-cinq mai**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2021

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD-GAUDIN Murielle, SIMON Robert, GACHET Edith, DEQUIDT Jonathan, DUSSERT Jacques, LANG Patrick, MAQUER Françoise, PIFFARD Emmanuelle, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : PAUL Gaëlle.

Pouvoirs : PAUL Gaëlle donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan.



Il excuse sa collègue qui n'a pu être présente ce soir.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Le Maire informe que l'approbation du compte-rendu du 27 avril 2021 se fera lors du prochain Conseil Municipal suite à un incident de communication.

M. DEQUIDT Jonathan est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BEZEGHER Hélène est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

➔ *Marché de travaux de modification de la passerelle sur l'eau d'olle à Allemond*

Le Maire informe que seulement 2 entreprises ont répondu à cette consultation.

Le Maire informe, qu'il faut modifier l'accès piéton à la passerelle de la Pernière Basse, côté RD526, qui est dangereux. Il donne la parole Robert SIMON.

Robert SIMON ajoute que les cyclistes sont obligés de se déporter sur la chaussée, ce qui surprend les automobilistes. Les travaux consistent à réduire un côté de la passerelle par une découpe d'un morceau de la rambarde et à ajouter une nouvelle passerelle pour une sortie sur le bord de l'accotement.

Le Maire informe que nous sommes assistés par l'entreprise Alp' Etudes sur cette opération.

Il donne lecture des procès-verbaux d'ouverture et d'analyse des plis, réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de ses séances d'ouverture des plis du 20 mai 2021 et d'analyse des offres en date du 25 mai 2021.

La Commission propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS FRANCE pour un montant de 18 195,20 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

➔ *Acquisition d'un tracteur 4 roues motrices suite à sa location.*

Le Maire rappelle que nous avons loué un tracteur et son matériel de déneigement durant la période hivernale 2020/2021.

Robert SIMON ajout que le fait de louer le matériel avant de l'acquérir est une bonne solution pour nous car cela nous permet de tester et de voir si celui-ci est bien adapté à nos besoins. De plus, nous allons acquérir une épareuse pour cet été.

Murielle VIARD GAUDIN souhaite connaître la durée de vie d'un tel engin.

Robert SIMON informe que le dernier tracteur acquis par la Commune à 17 ans.

Le Maire donne lecture de la délibération en précisant que le montant de la location est déduit du prix d'achat, ainsi le coût de cette acquisition s'élève à 10 92,00 € HT pour le véhicule, la saleuse et l'étrave de déneigement.

La Commission propose de retenir l'offre de l'entreprise PARRON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

2/ APPROBATION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - AVENANT (CAO)

Les avenants touchent surtout la réhabilitation, à remise à niveau du camping municipal et du jardin près de la maison pour tous.

➔ *Marché de travaux d'aménagement du camping municipal « le Plan » et du jardin public à Allemond – Lot 1 terrassement – Avenant 1.*

Le Maire rappelle la délibération n° 1, du 27 octobre 2020 approuvant l'attribution du marché de travaux d'aménagement du camping municipal « le plan » et du jardin public à Allemond – Lot 1 Terrassement / VRD à l'entreprise FIAT titulaire du groupement d'entreprises FIAT/TOUTENVERT pour un montant de base de 424 186,44€ HT et de la prestation supplémentaire éventuelle de 2093.00 € HT.

Il informe qu'un avenant doit être passé avec cette entreprise pour les modifications suivantes :

❖ En plus-value :

PRIX NOUVEAUX : pour un montant de 26 405.00€

✓ 1.10.10 Déblais/Remblais sur site	12,50 € x 600 = 7 500,00 €
✓ 3.4.11 Bouche d'arrosage	600,00€ x 2 = 1 200,00 €
Equipements :	
✓ NP1 Portail modèle Stem 5m	14 605.00 €
✓ NP2 Fourniture de 80 télécommandes	3 100.00 €

❖ **MOINS-VALUE : pour un montant de - 12 428.90€**

Préparation terrain :	
✓ 1.10 Terrassements en déblais – évacuation	- 3 357,90 €
✓ Chapitre 2 Structure voirie	- 3 171,00 €
Réseaux :	
✓ 3.7 Télécom	- 900,00 €
Equipements :	
✓ 4.90 Dépose - repose - réfection - portail coulissant existant	- 5 000,00 €

❖ **QUANTITES SUPPLEMENTAIRES : pour un montant de + 27 964.76 €**

Terrassements/Remblaiements :	
✓ Terrassements	+ 5 641.00 €
Réseaux :	
✓ 3.3 Réseaux Eaux pluviales	+ 2 659,00 €
✓ 3.4 Réseau Eau potable	+ 3 411,00 €
✓ 3.5 Réseau Electricité	+ 5 100,00 €
✓ 3.7 Réseau Eclairage	+ 4 812,00 €
Revêtement/voirie	
✓ Enrobé (yc préparation)	+ 6 341,76 €

Il informe qu'un avenant doit être passé avec cette entreprise pour un montant de 41 940,86 € HT.

Il précise que cet avenant est réglementaire et qu'il rentre dans le cadre légal d'un marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 cité ci-dessus avec l'entreprise FIAT TP mandataire du groupement FIAT TP/TOUTENVERT pour un montant total de 41 940,86 € HT, soit + 9,89 % de variation par l'avenant sur marché initial ; le nouveau montant du lot n°1 du marché est de 466 127,30 € HT.

➔ *Marché de travaux d'aménagement du camping municipal « le Plan » et du jardin public à Allemond – Lot 2 Aménagements paysagers – Avenant 1.*

Le Maire rappelle la délibération n° 1, du 27 octobre 2020 approuvant l'attribution du marché de travaux d'aménagement du camping municipal « le plan » et du jardin public à Allemond – Lot 2 Aménagements paysagers à l'entreprise TOUTENVERT titulaire du groupement d'entreprises TOUTENVERT/ FIAT pour un montant de base de 234 982,68 €HT.

Il informe qu'un avenant doit être passé avec cette entreprise pour les modifications suivantes :

❖ **EN PLUS VALUE**

PRIX NOUVEAUX : pour un montant de : 17 865.94 € HT

Plantations :

✓ 2.2.1.1.12 Salix erythroflexuosa, cépée 200/250, 2 Trp	230,00 € x 1 = 230,00 €
✓ 2.2.1.2.63 Symphoricarpos x chenaultii 'Hancock' 60/80	5,70 € x 6 = 34,20 €
✓ 2.2.1.2.64 Lonicera nitida 'Maigrün' 3/5 br, 40/60	5,70 € x 11 = 62,70 €
✓ 2.2.1.2.65 Cornus sericea 'Kelseyi' 3/5 br, 40/60	5,70 € x 14 = 79,80 €
✓ 2.2.1.3.6 Cornus canadensis, godet	3,40 € x 155 = 527,00 €
✓ 2.2.1.3.7 Lonicera acuminata, CT 1,3L	3,40 € x 18 = 61,20 €
✓ 2.2.1.3.8 Vinca minor 'Alba', godet	2,80 € x 104 = 291,20 €

Ouvrages divers :

✓ 2.2.3.6 Clôture anti-franchissement	32,00 € x 150.00 = 800,00 €
✓ 2.4.3.13 Mât de signalétique en bois	240,00 € x 23 = 520,00 €
✓ 2.4.3 Potelet bois robinier devant coffrets élec	242,00 € x 4 = 968,00 €
✓ PN1 Muret en madriers bois verticaux	165,37 € x 32 = 5 291,84 €

❖ **MOINS-VALUE : pour un montant de -7 102.50 € HT**

Plantations :

✓ 2.3.5.1 Création de pelouses	1,50 € x -415 = - 622,50 €
--------------------------------	----------------------------

Ouvrages divers :

✓ 2.5.3 Stabilisé renforcé	16,50 € x -72 = - 1 188,00 €
✓ 2.6.2 Cheminement en "pas d'âne"	Supprimé = - 5 292,00 €

❖ **QUANTITES SUPPLEMENTAIRES : pour un montant de + 20 197.25 € HT**

Plantations :

✓ 2.2.3.4 Paillage biodégradable type toile tissée
✓ 2.2.3.5 Paillage végétal type plaquette de feuillus ou mulch
✓ 2.3.5 Réfection de pelouse
✓ 2.2.1.1 Arbres cépées
✓ 2.2.1.2 Plantation des arbustes
✓ 2.2.1.3 Plantation des autres végétaux

Ouvrages divers :

✓ 2.4.3.11 Barrière bois type "champêtre", 90 cm de hauteur
✓ 2.5.1 Réglage 0/25
✓ 2.5.2 Stabilisé

Il informe qu'un avenant doit être passé avec cette entreprise pour un montant de 30 960,69 € HT.

Il précise que cet avenant est réglementaire et qu'il rentre dans le cadre légal d'un marché.

Murielle VIARD GAUDIN souhaite savoir qu'est ce qu'un cheminement « pas d'âne ».

Robert SIMON indique qu'il s'agit des marches qui étaient prévues entre le parking bus et place château Tranquin. Celles-ci sont remplacées par du remblai en pente douce.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 cité ci-dessus avec l'entreprise TOUTENVERT mandataire du groupement TOUTENVERT / FIAT TP pour un montant total de 30 960,69 € HT, soit + 13,18 % de variation par l'avenant sur marché initial ; le nouveau montant du lot n°1 du marché est de 265 943,37 € HT.

➔ *Marché de travaux d'aménagement du camping municipal « le Plan » et du jardin public à Allemond – Lot 3 Jeux – Avenant 1.*

Le Maire rappelle la délibération n° 1, du 27 octobre 2020 approuvant l'attribution du marché de travaux d'aménagement du camping municipal « le plan » et du jardin public à Allemond – Lot 3 - Jeux à l'entreprise

KOMPAN titulaire du groupement d'entreprises KOMPAN/ISERE CLEAN/PLAYGONE pour un montant de base de 77 365,00 €HT.

Il informe qu'un avenant doit être passé avec cette entreprise pour les modifications suivantes :

PRIX NOUVEAUX : pour un montant de 41 555.90 €	
✓ Skatepark	37 540,00 €
✓ Supplément pour couleur sol souple beige ocre	510,40 €
✓ Surface supplémentaire sol souple (41m2)	3 505,50 €
MOINS-VALUE : pour un montant de - 30 620.00 €	
✓ Skatepark	- 30 620.00 €

Robert SIMON indique que l'avenant porte essentiellement sur le skateparc. Nous avons modifié le nombre et le choix des modules. Puis, nous avons décidé d'agrandir la partie du sol souple de 41m² ce qui nous permet de faire un seul bloc au lieu de deux et d'en changer la couleur. Nous avons choisit une couleur beige ocre en lieu et place de la couleur de base.

Il informe qu'un avenant doit être passé avec cette entreprise pour un montant de 10 935,90 € HT.

Il précise que cet avenant est réglementaire et qu'il rentre dans le cadre légal d'un marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 cité ci-dessus avec l'entreprise KOMPAN titulaire du groupement d'entreprises KOMPAN/ISERE CLEAN/PLAYGONE pour un montant total de 10 935,90 € HT, + 14,14% de variation par l'avenant sur marché initial ; le nouveau montant du lot n°1 du marché est de 88 300,90 € HT.

➔ *Marché de travaux d'aménagement du camping municipal « le Plan » et du jardin public à Allemond – Lot 4 électricité – Avenant 1.*

Le Maire rappelle la délibération n° 1, du 27 octobre 2020 approuvant l'attribution du marché de travaux d'aménagement du camping municipal « le plan » et du jardin public à Allemond – Lot 4 - Eclairages publics à l'entreprise BIAELEC titulaire du groupement d'entreprises BIAELEC / GREENALP pour un montant de base de 72 000,00 €HT.

Il informe qu'un avenant doit être passé avec cette entreprise pour les modifications suivantes :

❖ PRIX NOUVEAUX : pour un montant de		3225.00€ HT
✓ PN1 Changement RMBT (passage de300 à 600)	2 850.00€	
✓ PN2 Pose d'un interrupteur à clé sur portillon tennis	375.00€	
❖ MOINS-VALUE : pour un montant de		- 692.00€HT
✓ 1.5 Socle candélabre	175.00€ x 1 = 175.00€	
✓ 1.11 Tranchée	47.00€ x 1 = 47.00€	
❖ QUANTITE SUPPLEMENTAIRES : pour un montant de		+ 1456.00€ HT
✓ 1.4 Fourniture et tirage de câbles	4.50€ x 110= 495,00€	
✓ 1.5 Socle candélabre	175.00€ x 1 = 175.00€	
✓ 1.7 Candélabre vintage	786.00€ x 1 = 786.00€	

Robert SIMON ajoute que nous avons demandé des travaux supplémentaires, notamment l'ajout d'un coffret pour une pompe afin de mettre en place un jet d'eau dans la marre.

Il informe qu'un avenant doit être passé avec cette entreprise pour un montant de 3 989,00 € HT.

Il précise que cet avenant est réglementaire et qu'il rentre dans le cadre légal d'un marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°1 cité ci-dessus avec l'entreprise BIAELEC titulaire du groupement d'entreprises BIAELEC / GREENALP pour un montant total de 3 989,00 € HT, soit + 5,54 % de variation par l'avenant sur marché initial ; le nouveau montant du lot n°1 du marché est de 75 989,00 € HT.

3/ APPROBATION CONSULTATION COMMISSION INTERNE (CCI)

➔ *Remise en état d'un terrain pour la création d'un terrain de foot– 1 proposition reçue.*

Le Maire informe qu'il s'agit de remettre en état les terrains acquis situés entre la gare de l'Eau d'Olle Express, le camping « le grand Calme » et le city stade. Nous souhaitons garder les arbres fruitiers existants. Il faut remettre en état et stabiliser le terrain. Ainsi, les écoles et les autres enfants de la commune pourront bénéficier d'un terrain pour jouer. D'autant plus, que dans un futur proche les enfants ne pourront plus jouer dans le parc des Tilleuls du fait des travaux pour la réalisation de l'extension de la résidence.

La Commission propose de retenir l'entreprise FIAT TP pour un montant de **2 850,00 € HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

→ *Engazonnement d'un terrain de sport par hydroseeding – 1 proposition reçue.*

Le Maire informe qu'il s'agit d'engazonner le terrain précédemment cité.

La Commission propose de retenir l'entreprise FIAT TP pour un montant de **2 100,00 € HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

→ *Acquisition d'une remorque d'un PTC 3500 KG – 1 proposition reçue.*

Le Maire informe qu'il convient d'acquérir une remorque pour les services techniques afin de permettre le transfert de la mini-pelle sur les chantiers. Actuellement, nous la transportons sur le camion, mais la benne est en très mauvais état. Nous ne pouvons plus l'utiliser.

La Commission propose de retenir l'entreprise MOIROUD pour un montant de **4 966,00 € HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

4/ ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUE

Le Maire qu'il convient de passer un engagement partenarial avec le service de gestion comptable de La Mure. Ce partenariat existait précédemment avec la Trésorerie du Bourg d'Oisans. Il donne lecture de la délibération.

Il informe qu'il convient de contractualiser cet engagement réciproque et se fixe une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale qui sont :

- ✓ faciliter la vie de l'ordonnateur en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges ;
- ✓ améliorer le service aux usagers : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses ;
- ✓ offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en améliorant la qualité comptable ;
- ✓ développer le conseil et l'expertise fiscale, financière et comptable au service des décideurs locaux.

Nous devrions rajouter en point 5, améliorer la proximité en déplacement de Bourg d'Oisans à La Mure.

Le Conseil Municipal, approuve la signature de cet engagement partenarial.

5/ VENTE EN LIGNE DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS GERES PAR LA MAIRIE D'ALLEMOND

Le Maire informe que cela concerne nos relations avec Oisans Tourisme, en facilitant les ventes en lignes de nos activités. Il donne lecture de la délibération.

De plus, en lien avec cela, nous allons procéder à la mise en place d'un Terminal de Paiement Electronique à la base nautique pour permettre le règlement par carte bancaire.

Jonathan DEQUIDT demande qui va gérer le site de vente en ligne.

Le Maire indique que ce sont les agents d'Oisans Tourisme qui seront en charge, de la gestion et notamment les personnes en poste au Bureau d'Information Touristique d'Allemond.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

6/ CREATION DE POSTES

→ *Création d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe*

Le Maire informe qu'il s'agit d'un avancement de grade pour Christian BARTHELEMY avec date d'effet au 03 mai 2021. Il est nommé au grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe. Dans nos effectifs, ce poste n'existait pas. Nous devons donc créer ce poste dans le cadre d'emploi de catégorie B.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette création de poste.

→ *Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe*

Le Maire informe que la création de poste concerne Hélène BEZEGHER, ici présente. Elle évolue au poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, dans le cadre d'emploi de catégorie B avec date d'effet au 03 mai 2021. Il s'agit d'une création de poste, car ce poste n'existait pas pour ce grade-là.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette création de poste.

→ *Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe*

Le Maire informe que la création de poste concerne Nathalie BIED. Elle évolue à compter du 20 avril 2021, au poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, dans le cadre d'emploi de catégorie C. L'ancien effectif dans ce grade était de 4 agents et il passe à 5 personnes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette création de poste.

7/ RENONCIATION DROIT DE PREFERENCE PARCELLE B1490 SUR LA COMMUNE D'OZ-EN-OISANS

Le Maire informe qu'il y a lieu de renoncer à notre droit de préférence sur la parcelle B1490 sur la Commune d'Oz-en-Oisans qui est liée à la ligne du téléporté.

Il précise que cela concerne une parcelle dont la propriétaire est madame Jeanine VOLPE, née SERT. La vente a été effectuée au prix de 364,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la renonciation à notre droit de préférence.

8/ CONVENTION LA SPL OZ/VAUJANY POUR L'ACCES PIETON A L'EAU D'OLLE EXPRESS HIVER 2020/2021

Le Maire informe qu'il y a lieu de signer une convention avec la SPL OZ / VAUJANY pour définir les modalités de diffusion et de prise en charge des titres de transport, pour l'accès gratuit des piétons à la télécabine « Eau d'Olle Express » pour la saison d'hiver 2020/2021. Il rappelle que cette gratuité est prise en charge par la Mairie d'Allemond. Il donne lecture de la convention et des tarifs à refacturer à la Commune :

- Un aller-retour TC Eau d'Olle Express 5-71 ans : 2.40€
- Une carte 5 passages TC Eau d'Olle Express 5-71 ans : 12.00€
- Une carte 10 passages TC Eau d'Olle Express 5-71 ans : 20.40€
- Un forfait saison TC Eau d'Olle Express 5-71 ans : 50,50€
- Carte magnétique : 2.00€

Il s'agit des tarifs pratiqués lors de l'ouverture de l'Eau d'olle Express avec un peu plus de 17 000 passages au cours de l'hiver passé, pour découvrir la remontée qui nous conduit d'Allemond à Oz station.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention.

8/ MODIFICATION REGIE DE RECETTES POUR LA BASE NAUTIQUE ET LE PORTAGE DES REPAS

Le Maire explique qu'il y a lieu, pour ces 2 régies, de procéder à l'ouverture d'un compte « Dépôts de Fonds au Trésor » (DFT). Ce compte présente de nombreux avantages pour l'usager, mais également pour la collectivité locale et le régisseur. Cela concerne notamment le moyen de paiement via un Terminal de Paiement électronique pour la régie de la Base Nautique.

Tandis que pour la régie des portages de repas, cela permettra d'envoyer les règlements par chèque directement sur le compte de la régie à Créteil. L'avantage étant d'éviter les déplacements au SGC de La Mure pour ces dépôts.

Murielle VIARD GAUDIN demande si le personnel de la régie de portage des repas va être formé pour l'utilisation de ce compte.

Le Maire précise que ces agents utilisent déjà un compte DFnet pour la régie du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création des comptes DFnet.

QUESTIONS DIVERSES

- Jacques DUSSERT veut revenir sur les travaux du camping et du jardin près de la maison pour tous. Il souhaite préciser que pour obtenir la subvention totale correspondant à la partie « jardin », il faut bien réaliser la totalité des travaux prévus.

Le Maire informe que la réalisation du terrain de tennis a été ajoutée à cette partie, cela représente environ 70 000,00€ qui n'était pas prévu au marché initialement. De plus, les travaux sont quasiment terminés, il manque les DGD pour payer et la réception doit se faire courant juin.

- Murielle VIARD GAUDIN souhaite savoir comment a va-t-on communiqué auprès des parents pour l'accueil à l'ALSH du BOURG d'Oisans si on ne délibère pas sur les tarifs ce soir. Quand aura lieu le prochain Conseil Municipal ?

Le Maire indique que celui-ci n'a pas encore été planifié, il devrait se faire d'ici mi-juin.

Murielle VIARD GAUDIN : peut-on rattacher une délibération au Conseil Municipal d'aujourd'hui. Elle souhaite que les tarifs appliqués par la Commune d'Allemond à ces familles, soient délibérés ce soir.

Elle donne lecture du communiqué élaboré par la commission et qui va être adressé aux familles :

Ainsi, le nombre de places réservées aux enfants résidants d'Allemond est de 11 places pour les plus de 6 ans (6 à 11 ans) et de 5 places pour les moins de 6 ans (3 à 5 ans);

Les tarifs facturés aux familles par la commune d'Allemond seront de :

- o Journée avec repas : 18,00 € ;
- o ½ journée avec repas (uniquement le mercredi hors vacances) : 12,00 € ;
- o ½ journée sans repas (uniquement le mercredi hors vacances) : 10,00 €.

De plus, les réservations pour les vacances d'été se feront uniquement à la journée.

Puis, elle donne lecture des tarifs que la Commune du Bourg d'Oisans va facturer à la Commune d'Allemond qui seront de :

- o 30,00 € pour la journée avec repas ;
- o 22,50 € pour la ½ journée avec repas, (uniquement le mercredi hors vacances) ;
- o 18,00 € pour la ½ journée sans repas, (uniquement le mercredi hors vacances) ;

- Murielle VIARD GAUDIN demande l'avis au Conseil Municipal sur la façon la mieux adapter pour transmettre le communiqué aux familles de la Commune.

L'ensemble du Conseil Municipal se positionne pour un envoi postal.

Murielle VIARD GAUDIN informe que suite à la réunion au niveau des bambins de l'Oisans, il est ressorti que 85 familles ont postulé pour 33 places, dont 10 enfants de la Commune d'Allemond.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs.

- Marc VOLPE informe le Conseil Municipal de la réunion de présentation aux propriétaires, du projet d'aménagement touristique sur la zone UAt, qui s'est tenue vendredi 21 mai en Mairie.

Lors de cette réunion nous avons été assistés par monsieur GUILLEMIN de Territoire 38. Nous pouvons dire que l'ensemble des propriétaires adhèrent au projet d'urbanisation touristique.

Le Maire informe que d'ici fin juillet nous devrions avoir plus de retour sur le projet. Par la suite nous réorganiseront une réunion avec les propriétaires. C'est l'engagement que nous avons pris devant eux.

Nous avons eu quelques remarques sur le projet, sur lesquelles nous devons retravailler pour apporter des modifications et quelques compensations qu'il faudra étudier. Mais globalement, il n'y a pas d'opposition.

- Le Maire donne lecture d'un communiqué relatif à la tenue du conseil syndical du SIEPAVEO en date du mercredi 19 mai dernier.



Séance levée à 19h45.



Le Maire,

Alain GINIES